



**LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST
RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ**

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
ensemble la loi 84-16 du 11 janvier modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret 2005-1228 du 29 septembre 2005 modifié par le décret 2006-1458 du 27 novembre 2006 relatif à l'organisation des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu le décret 2016-580 du 11 mai 2016 modifié par le décret 2016-1084 du 3 août 2016 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard des adjoints administratifs, réunie le 17 juin 2020 ;

ARRETE

Article 1 :

Sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur principal 2^{ème} classe, au titre de l'année 2020, les adjoints administratifs dont les noms suivent :

N° D'ORDRE	NOM PRENOM	AFFECTATION
1	BAUDISSION MIREILLE	CLG JULES FERRY - BRIEY
2	CLEVENOT JULIE	UNIVERSITÉ DE LORRAINE - NANCY
3	COLLING LAURENCE	RECTORAT - NANCY
4	JAMIN VALÉRIE	RECTORAT - NANCY
5	MONVERT CHRISTINE	CLG CHARLET - REMIREMONT
6	PALMIZIO CARINE	CLG CHARLES GUÉRIN - LUNÉVILLE
7	SOLONE VALÉRIE	LP JEAN MACÉ - FAMECK

Article 2 : Madame la secrétaire générale d'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Nancy, le 18 juin 2020

Pour le recteur,
Pour la secrétaire générale d'académie,
Le secrétaire général adjoint,
Directeur des ressources humaines

Laurent SEYER